

Quand nous adhérons à l'UPAJ, nous nous engageons à

- L'UPAJ dans sa vision du monde, s'attache à valoriser un vivre ensemble, solidaire et collaboratif, à respecter la diversité des humains et de l'environnement, à proposer un accès et un partage des connaissances.

Elle s'engage à promouvoir la déclaration des Droits de l'Homme proclamée par l'ONU le 10 décembre 1948, la Déclaration des Droits de l'Enfant et la Charte de l'Environnement de 2004.

- L'UPAJ se donne pour mission de favoriser la découverte et l'épanouissement de la pensée et l'esprit critique de chacun. Elle contribue à la diffusion du savoir tout en développant les liens sociaux.

La diversité étant source de richesses, l'UPAJ respecte le pluralisme des idées et les principes de laïcité durant les rencontres, en évitant le prosélytisme*, tout en ayant un éclairage critique sur les sujets abordés-où chacun sera invité à développer ses propres opinions.

*(imposer une idée politique, religieuse, éducative...)

- L'UPAJ est un lieu de formation, d'apprentissage, de rencontres, de discussions et d'échanges où chacun peut s'engager au service du collectif.

En proposant des cycles de cours, d'ateliers, de conférences, de débats qui s'articulent autour de 5 pôles: Santé, bien-être - Nature et sciences- Art- Cultures du monde- Société.

En soutenant des cours pédagogiquement accessibles à tous, où chacun puisse participer et comprendre en se sentant reconnu, quel que soit son parcours personnel et ses ressources financières.

- L'UPAJ promeut des valeurs de partage, d'entraide, de tolérance, de respect de l'autre et d'ouverture d'esprit.

Elle s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique, une confession.

Nous membres du Conseil d'Administration, nous nous engageons à

- Respecter la charte et faire adhérer les intervenants et les participants à celle-ci
- Faire vivre l'UPAJ : propositions de cycles, recherche active des participants et d'intervenants, participer à l'organisation de l'association
- Nous assurer que le coût ne soit pas un obstacle à la participation
- Construire collégialement avec les autres intervenants les programmes de cours

Nous intervenant(e)s, nous nous engageons à :

- Respecter la charte en proposant des activités de qualité et accessibles pédagogiquement à tous
- Ne pas imposer d'idées personnelles au travers des interventions et le cas échéant clarifier explicitement ce qui relève du parti-pris (courant de pensée, filiation...)
- Proposer des interventions bénévolement ou à un tarif équitable.
- Participer et/ ou contribuer au suivi et à l'évaluation de l'intervention.

L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire - Albert Jacquard